RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





La ministre de l'Éducation nationale

attribue le label Éduform

sur proposition de la commission nationale de labellisation Éduform

Raison sociale de l'organisme : GIP FCIP d'Aquitaine

Adresse du siège: 5 rue Joseph de Carayon Latour - 33060 BORDEAUX

Siren nº: 183300417 Numéro de déclaration d'activité: 7233P020633 Certificat n: 11-12-20Q01

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes:

Actions de formation (L.6313-11°),

Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (L.6313-1 3°).

Le label attribué pour une durée de 3 ans concerne les catégories d'actions susmentionnées et les sites figurant en annexe, publié au Bulletin officiel n°42 du 07/11/2024, en application de la réglementation en vigueur (1).

Cette attribution donne également lieu à la délivrance de la certification Qualiopi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur (2) et de la conformité du GIP FCIP d'Aquitaine avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

Le certificat du GIP FCIP d'Aquitaine, est valable à compter du 15/12/2024 jusqu'au 14/12/2027.

Fait à Paris, le 18/11/2024

Pour la ministre et par délégation La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe à la directrice générale

Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL

Ministère de l'éducation nationale Instance de labellisation Éduform Bureau des lycées professionnels, de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue 107 rue de Grenelle - 75007 PARIS Dgesco.eduform@education.gouv.fr



^{1 -} Réglementation du ministère de l'éducation nationale:
Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la créatior du label qualité « Éduform » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « Éduform» prévu aux articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « Éduform» - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « Éduform» (MENE1932128A) - Éduform» - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « Éduform» (MENE1932128A) - Éduform» - Décret n° 202-869 du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « Éduform» (MENE1932128A) - Éduform» - Décret n° 2019-569 du 18 divine 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « Éduform» (MENE1932128A) - Éduform» - Décret n° 2019-569 du 18 divine 2019 relatif aux conditions d'attribution des archet des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2019-569 du 6 juin 2019 relatif aux un dealités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-11 du code du travail - Arrêté du 8 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article du 18 decembre 2019 portant diverses mesures en matières de certification qualité des organismes de formation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Annexe au certificat

Lieux du périmètre de labellisation

• DAVA et CAFOC, Rectorat annexe - Tour Paul Victor Sèze – 33000 Bordeaux

Ministère de l'éducation nationale Instance de labellisation Éduform Bureau des lycées professionnels, de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue 107 rue cle Grenelle - 75007 PARIS <u>Dgesco.eduform@education.gouv.fr</u>